

# Michel veut un cadre plus strict au droit de grève

**Le Premier ministre souhaite que les partenaires sociaux se penchent sur une révision du «gentlemen's agreement» de 2002 qui encadre le droit de grève.**

**JASPER D'HOORE  
ET JEAN-PAUL BOMBAERTS**

Le Premier ministre Charles Michel a demandé aux partenaires sociaux de se pencher sur une révision du «gentlemen's agreement» de 2002 qui encadre le droit de grève. Cet accord ne semble jusqu'ici pas avoir atteint son objectif, à savoir éviter les débordements qui peuvent se produire lors d'actions de grève. C'est pourquoi Charles Michel a envoyé une lettre au Groupe des Dix pour qu'ils retravaillent ce texte.

**«Avec les élections qui approchent, Michel nous connaît de nouveau.»**

**UNE SOURCE SYNDICALE**

En résumé, l'accord de 2002 prévoit que les syndicats s'abstiennent de bloquer l'accès aux entreprises. En échange de quoi les patrons s'abstiennent de traîner les grévistes devant la justice. Mais cet accord n'a aucune force contraignante et n'a d'ailleurs pas pu em-

pêcher certains dérapages.

Des entreprises continuent d'être bloquées par des grévistes et des employeurs continuent de faire appel à la justice pour lever des piquets de grève. Parfois avec succès, car le droit de grève n'est pas illimité.

Michel avait déjà une première fois mis ce dossier sur la table en 2015 lorsque la section locale de la FGTB avait bloqué l'autoroute de Liège, empêchant une ambulance de passer et causant ainsi la mort de deux personnes pour absence de soins. La concertation entre patrons et syndicats n'avait toutefois rien donné et le gouvernement s'était retrouvé avec la patate chaude qu'il s'était empressé de refiler au Parlement.

L'idée, cette fois-ci, est de négocier en toute discrétion. Mais il semble d'ores et déjà que les syndicats soient peu demandeurs d'un renforcement des règles. Ils ont l'impression que le gouvernement essaie de vider le droit de grève de sa substance. L'obligation d'assurer un service minimum dans le secteur du rail en est une illustration, selon eux. De même, le gouvernement entend instaurer un service minimum dans les prisons, ce qui a le don d'énerver davantage encore les syndicats.

**Des dossiers épineux**

Il faut dire que la concertation sociale traverse une passe difficile. Des dossiers tels que la révision de la loi Renault et la définition des métiers pénibles dans le secteur privé sont au point mort. Raison de plus pour Charles Michel de ne pas relâcher la pression sur les partenaires sociaux.

Ceux-ci devront prochainement se prononcer sur les propositions du gouvernement pour répondre aux tensions sur le marché du travail, où le nombre de postes à pourvoir est plus élevé que jamais. «Avec les élections qui approchent, Michel nous connaît de nouveau», observe-t-on dans les milieux syndicaux. Au cabinet du Premier ministre, personne n'a souhaité, hier, réagir.